

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

01/10/2012

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

F01112P0081

1. Intitulé du projet

Travaux de voirie dans le cadre du Programme de
Rénovation Urbaine - Quartier des Courtilleraies

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune du TEE sur Seine

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Franck VERNIN,
Maire

RCS / SIRET

124770285100239

Forme juridique

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6d : toute route d'une longueur Inférieure à 3 kilomètres. La longueur totale de la voirie est de 1 646 ml .	• rue des lacs : 426 ml • rue de la noue : 220 ml • avenue de la résistance : 450 ml • rue « square Schweitzer » : 100 ml • allée de la gare : 450 ml

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Le projet concerne l'aménagement VRD sur 5 secteurs dans le cadre de la rénovation urbaine du
Mée sur Seine.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont de désenclaver le site à l'échelle du quartier des Courtilleraies et de la ville en créant une couture urbaine entre ce quartier et le reste de la commune assurant une mixité sociale et fonctionnelle et trouver une unité au quartier en articulant les différents usages du sol (circulation de voitures, vélos, piétons, aires de jeux...).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

L'ensemble des travaux sera engagé avant le 20 décembre 2013. Les travaux seront réalisés en 3 phases étalées sur une année

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'opération permettra :

- la remise à niveau de la rue des lacs,
- le prolongement de la rue de la noue,

- l'aménagement du côté nord-ouest de l'avenue de la résistance.
- la création de la nouvelle rue « Square Schweitzer » entre l'avenue de la Résistance et l'Allée de la Gare.
- l'aménagement de l'allée de la gare, en vue de son ouverture à la circulation.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est soumis à aucune autre procédure administrative d'autorisation

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

demande au cas par cas étude d'impact (6D)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet	18 242 m ²
Superficie voirie	17 422 m ²
Longueur voirie	1 646 m

4.6 Localisation du projet

Adresse

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Le MEE SUR SEINE :

Quartier des Courtilleraies :

- rue des lacs (A)
- rue de la noue (B)
- avenue de la résistance (C)
- rue « square Schweitzer » (D)
- allée de la gare (E)

Point de départ : D

Long. ___° ___' ___" Lat. Confère suivant

Point d'arrivée : A

Long. ___° ___' ___" Lat. Lambert Zone II

Communes traversées : MEE SUR SEINE

A	D	621183,68	2393626,43	A	621341,57	2393479,38
B	D	621373,94	2393269,08	A	621453,83	2393185,16
C	D	621341,57	2393479,38	A	621594,84	2393753,27
D	D	621537,93	2393671,80	A	621456,40	2393735,91
E	D	621263,62	2393547,11	A	621551,08	2393819,49

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Programme de Rénovation Urbaine du Mée sur Seine

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les terrains objets de ce réaménagement sont déjà occupés par des voiries

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui ☒ Non ☐

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements
applicables à la zone du projet

Plan local d'urbanisme du Mée sur Seine
Date d'approbation : 28 avril 2011
Le projet se situe en zone UC

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☒	☐	Plan de prévention du risque inondation de la Vallée de la Seine de Samoreau à Nandy prescrit le 20 mai 1998. Le site du projet ne se trouve pas en zone inondable (zone grise du PPRi).
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet se situe à 3 km de la zone Natura 2000 « Massif de Fontainebleau ». Une étude d'incidence a été réalisée.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Concernant les matériaux de remblaiement, une attention particulière sera donnée à ce point dans le choix de matériaux recyclés. Les matériaux du site seront privilégiés à condition que leur performance permette d'assurer une bonne assise pour les futures chaussées.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet se situe dans un milieu urbain dense
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Une étude d'incidence Natura 2000 a été réalisée et conclue à une absence d'impact.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Pendant la phase travaux des nuisances sonores pourront être relevées. En phase d'exploitation aucune nuisance sonore supplémentaire n'est à retenir les voiries étant déjà en place aujourd'hui.
		☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Durant la phase travaux des vibrations pourront être engendrées. Aucune vibration n'est à retenir pendant la phase d'exploitation.
		☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	La mise en place de candélabres supplémentaires pour la nouvelle voirie « square Schweitzer » et le prolongement de la rue de la noue est à noter. L'éclairage sera raisonné et adapté à chaque espace. Une étude d'éclairage sera réalisée.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒	La création ou le prolongement de nouvelles voies engendrera une augmentation de la circulation dans ce secteur. Cependant dans cet espace déjà urbanisé, l'impact sur la qualité de l'air sera limité.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	L'imperméabilisation des terrains engendrera une augmentation du ruissellement. Les eaux pluviales seront prises en compte soit par la création de noues plantées soit par la création d'un réseau d'évacuation. Une compatibilité avec le SDAGE et une validation du projet par la CAMVS seront assurées.
		☒	☐	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Le projet apporte des impacts positifs sur le cadre de vie : désenclavement du quartier en le reliant au reste de la ville ce qui assurera une meilleure mixité sociale et fonctionnelle.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles : Aménagements du quartier Prud'homme

La DRIEE a dispensée ces aménagements de la réalisation d'une étude d'impact en application de l'article R.122-3 du Code de l'Environnement.

Les aménagements ont été soumis à un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau. Le dossier a été jugé complet et régulier.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de la sensibilité des terrains d'implantation du projet, les impacts du projet seront modestes et maîtrisés et ne nécessitent pas d'étude approfondie.

En effet le projet n'interfère avec aucun espace naturel ou urbain remarquable ou protégé.

La sensibilité environnementale du site est limitée car la zone se situe en zone urbaine dense.

De part sa nature, le projet n'est pas source de rejets dangereux pour l'homme et l'environnement.

Les impacts urbains en phase travaux et d'exploitation seront maîtrisés par des mesures réductrices importantes.

Le projet est compatible avec le PLU.

Les prescriptions du SDAGE Seine Normandie seront prises en compte. Les impacts hydrauliques seront compensés par des ouvrages de gestion des eaux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
☒	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
☒	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
☒	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
☐	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Notice d'incidence Natura 2000

Décision n° DRIEE-SDDTE-2012-003 du 10 juillet 2012

Récépissé de déclaration loi sur l'eau du projet de rénovation urbaine du Mée sur Seine

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LE TEE-SUR-SEINE

le,

10. 08. 2012

Signature



LOCALISATION DU PROJET

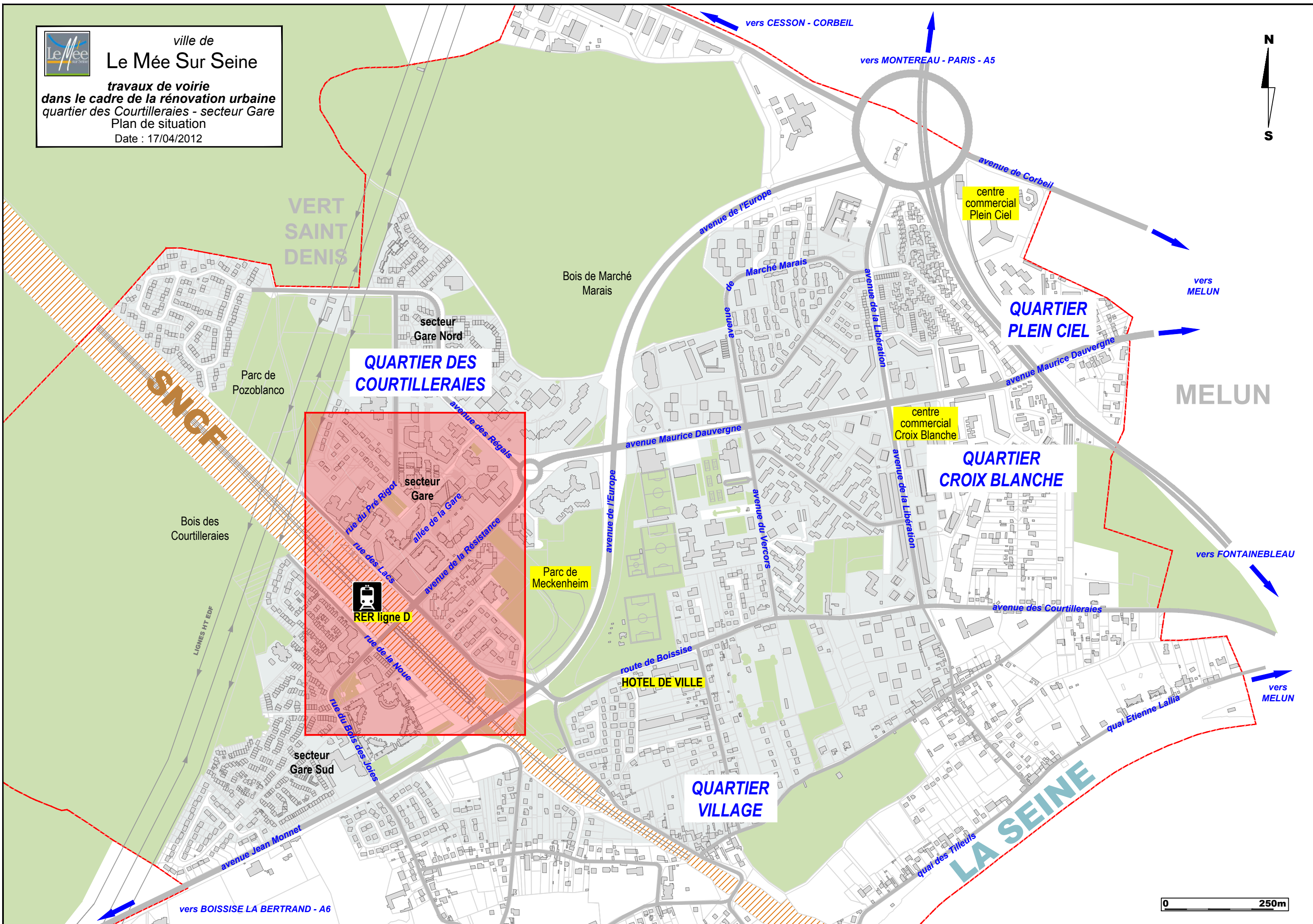


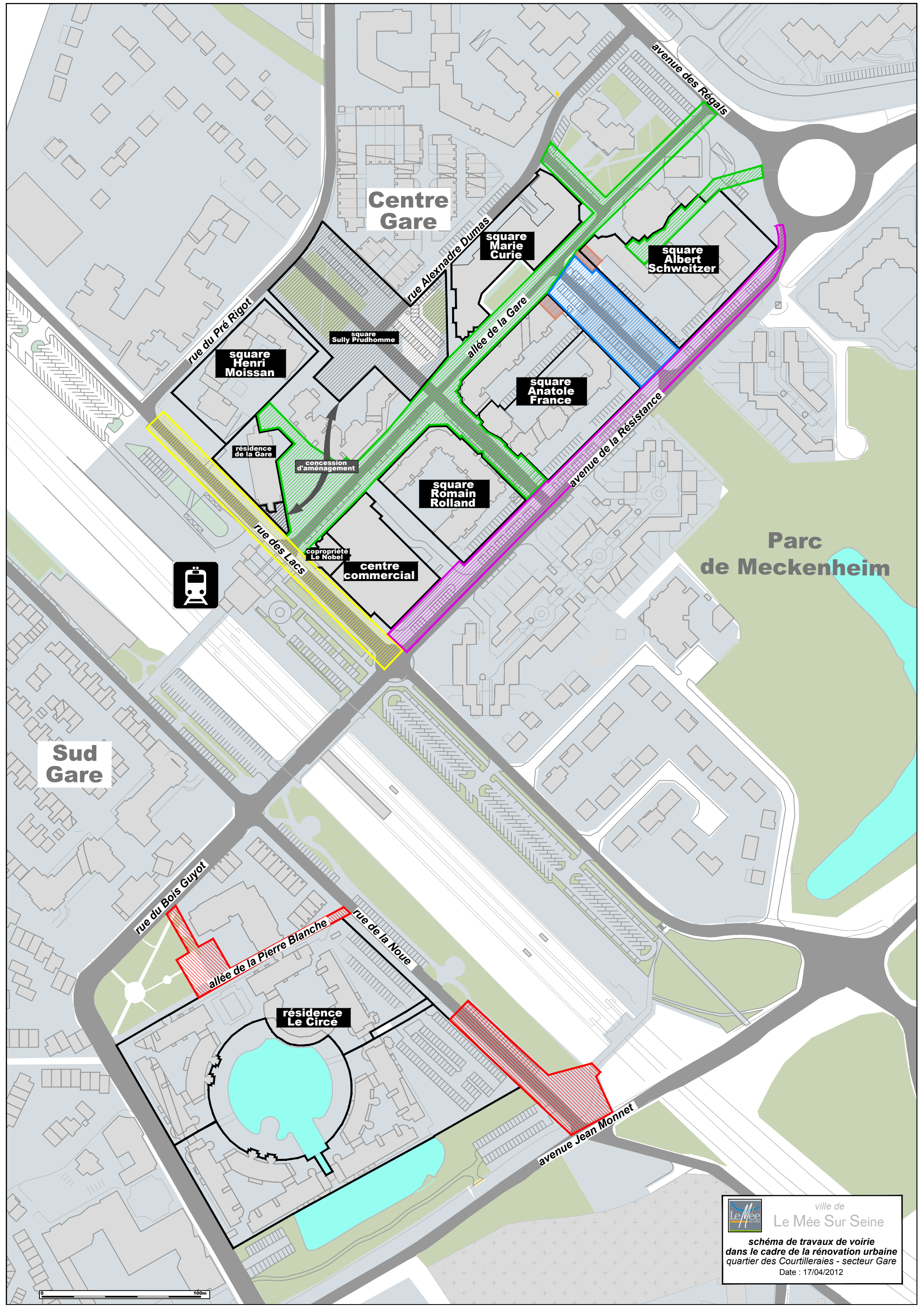
ville de
Le Mée Sur Seine

travaux de voirie
dans le cadre de la rénovation urbaine
quartier des Courtillelaies - secteur Gare
Plan de situation
Date : 17/04/2012



0 250m





**Centre
Gare**

**square
Marie
Curie**

**square
Albert
Schweitzer**

**square
Henri
Moissan**

**square
Sully Prudhomme**

**square
Anatole
France**

**square
Romain
Rolland**

**résidence
de la Gare**

**concession
d'aménagement**

**copropriété
Le Nobel**

**centre
commercial**

**Parc
de Meckenheim**

**Sud
Gare**

**résidence
Le Cirque**